



PROJET ASSOCIATIF

Viltais

Résidence @nima
Avenue du Professeur Étienne Sorrel
03000 MOULINS

SOMMAIRE

PREAMBULE : LES VALEURS ASSOCIATIVES

A - LES PUBLICS, LEURS BESOINS, LEURS CONTRIBUTIONS

- I - LA PROBLEMATIQUE OU LES BESOINS DES PERSONNES ACCUEILLIES
- II - DROITS ET DEVOIRS : LE RESPECT DE LA DIGNITE ET DU DROIT DES PERSONNES, LA RESPONSABILISATION DES BENEFICIAIRES. LE SOUCI DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU

B - LA POLITIQUE ASSOCIATIVE ...

- III- EN MATIERE DE MOBILISATION DES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES (ADMINISTRATEURS, COLLABORATEURS, PARTENAIRES)
- IV - EN MATIERE DE COMMUNICATION ET DE GESTION DES MOYENS FINANCIERS

C - LES PERSPECTIVES D'AVENIR

- V- UNE DIVERSITE DE REponses A APPORTER, UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
- VI - PHILOSOPHIE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE CROISSANCE EXTERNE.

PREAMBULE : NOS VALEURS ET NOS CONVICTIONS DANS LE SERVICE AUX PERSONNES

Vitaïs, vivre, agir, entreprendre ensemble.

Combattre l'exclusion, prévenir et réduire les situations de précarité, garantir à chacun le minimum vital. Refuser toute forme de ségrégation ou de stigmatisation.

Rompre l'isolement, rassembler, mettre en lien, concourir à la construction du lien social.

Donner sa chance à chacun. L'accompagner vers l'autonomie et la responsabilisation en actant tout progrès dans son chemin d'insertion.

Faire confiance, mais poser aussi le niveau d'exigence adapté à chacun.

Offrir à chacun, au travers du collectif, l'occasion d'une réhabilitation à ses yeux et aux yeux des autres.

Promouvoir la valeur de respect des autres et du collectif.

Se rendre disponibles, demeurer à l'écoute et offrir les conditions maximales en matière de qualité d'accueil.

A - LES PUBLICS, LEURS BESOINS, LEURS CONTRIBUTIONS ...

I - LA PROBLEMATIQUE OU LES BESOINS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Le problème du logement est de plus en plus central : l'intégration dans la société commence par le logement en tant qu'il conditionne la possibilité de trouver ou garder un emploi, de poursuivre une formation, la possibilité de construire une vie sociale.

La privation ou la précarité du logement constitue à ce titre l'un des critères déterminants des différentes formes d'exclusion.

Le droit au logement, comme condition de la citoyenneté et garantie de respect de la dignité humaine, est donc l'un des droits fondamentaux.

Au travers de ses offres en matière d'accueil et d'accompagnement, l'association Viltais souhaite répondre à cette problématique en apportant des solutions concrètes et diversifiées.

Pour ces bénéficiaires, personnes ou familles sans domicile, femmes ou hommes battu(e)s, jeunes et adultes en situation de fragilité psychique, de rupture familiale, ou d'exclusion, étrangers en attente de statut, précaires, l'hébergement ou le logement proposés constitueront donc bien l'une des étapes déterminantes de leur parcours d'intégration.

Mais toute autre avancée - aussi humble soit-elle - dans la situation des personnes accueillies, à l'occasion du parcours qui leur est proposé doit pareillement être recherchée et valorisée.

Ainsi, que les besoins et attentes s'expriment en terme de survie (nourriture, hygiène et accès aux soins ...), de (re)construction de lien (problématiques d'exclusion sociale, d'isolement, de fragilité psychologique ...), de logement (domiciliation, hébergement, logement de transition ou durable), d'information, de formation, d'emploi et au final de logement autonome, le projet est le même pour chacun des acteurs engagés au sein de l'association :

Rendre les personnes accueillies, citoyens et acteurs à part entière de leur propre devenir, leur garantir le respect de leurs droits fondamentaux et leur offrir toute opportunité de réhabilitation personnelle et sociale.

Chacune des offres de l'association s'inscrit dans cette philosophie.

Mais l'association ne voudrait, ni ne saurait, parvenir seule à résoudre chacune des situations auxquelles elle a choisi de répondre.

Outre son inscription affirmée dans une perspective de collaboration / coopération avec les usagers eux-mêmes, l'association s'engage dans toutes voies de partenariat envisageables avec les autres opérateurs, intervenants et parties prenantes engagés sur chacun des territoires d'implantation de ses réalisations. En multipliant ces occasions de contact, l'association accroît les possibilités d'insertion du public accueilli.

II - DROITS ET DEVOIRS : LE RESPECT DE LA DIGNITE ET DU DROIT DES PERSONNES, LA RESPONSABILISATION DES BENEFICIAIRES. LE SOUCI DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU

Quelle que soit sa dépendance, sa fragilité ou son besoin, chacune des personnes accueillies est appelée à contribuer activement à rechercher la solution à son problème.

Le projet de responsabilisation des usagers / bénéficiaires prôné par l'association et ses acteurs va donc prioritairement s'attacher à créer les conditions propices à la restauration de la confiance en eux, à la prise en main de leur devenir et au dépassement afin de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Parmi nos convictions, l'exigence à l'égard de l'autre apparaît d'ailleurs bien comme l'une des conditions premières du respect de sa dignité d'être humain responsable.

Ainsi, dans ses modes d'accueil ou d'accompagnement, l'association veillera à préserver et développer le degré d'autonomie des personnes accueillies. Elle proscrit tout mode d'aide aux contours assistantiels.

Une autre des conditions de la préservation de la dignité des personnes résidera, pour nous, dans l'individualisation des réponses, dans la personnalisation de la relation et de l'accompagnement proposés.

Enfin, dans la volonté de proposer et rechercher l'excellence dans les services offerts et les actions réalisées, c'est encore cette même philosophie qui s'exprime : garantir le respect de la dignité des personnes accueillies.

Cela pourra notamment conduire l'association à développer des services annexes, au-delà des limites « traditionnelles » du secteur social, inscrits dans la même dynamique associative en faveur de l'insertion et de la réalisation de soi.

B - LA POLITIQUE ASSOCIATIVE ...

III - EN MATIERE DE MOBILISATION DES ACTEURS INTERNES ET EXTERNES (ADMINISTRATEURS, COLLABORATEURS, PARTENAIRES)

La politique associative à l'égard de ses administrateurs

Engagés dans la vie de leurs territoires, acteurs sociaux ou économiques, les administrateurs, imprégnés des valeurs humanistes, croient avant tout aux richesses et aux potentialités de chacune des personnes que l'association accueille ou accompagne.

C'est par leur présence régulière aux réunions, mais aussi aux activités proposées ou manifestations organisées par "Viltais", qu'ils partageront le projet associatif.

L'action du CA reste collective et l'apport de chacun, même modeste, contribue à son bon fonctionnement.

L'association est apolitique et laïque et ses membres s'interdisent tout prosélytisme de quelque nature qu'il soit.

La politique associative à l'égard de ses collaborateurs

Si l'association attend de ses collaborateurs qu'ils manifestent de manière concrète, dans leurs comportements à l'égard des personnes servies, les valeurs et convictions affirmées dans son projet, pareillement elle se fixe de les mettre en pratique dans la politique développée à l'égard de ses collaborateurs.

Ainsi dans sa politique « Ressources Humaines », l'association attachera une attention particulière à la valorisation des parcours de ses collaborateurs, témoignera de sa confiance dans leur potentiel, dans leurs capacités à assumer des responsabilités, ainsi que dans leurs capacités d'évolution et de formation, ou leurs possibilités de promotion. Elle témoignera à leur égard d'une réelle qualité d'écoute au quotidien ainsi que d'un réel souci de leur devenir. Cette politique de proximité assumée vis-à-vis de ses collaborateurs trouvera sa contrepartie dans un réel niveau d'exigence à leur égard pour ce qui concernera la qualité de leur engagement et de leur contribution.

Cette culture de l'esprit d'entreprise, appelant au dépassement de soi en vue de la réussite individuelle et collective, se manifestera notamment au travers d'un fort attachement aux valeurs de responsabilité et d'ambition personnelles.

Ainsi, pour l'accès à l'emploi de personnes ayant de plus faibles niveaux de qualification, l'association développera une politique ambitieuse de recours aux emplois aidés et attendra des collaborateurs intéressés qu'ils s'engagent dans un parcours de qualification dans la perspective de leur consolidation.

De la même manière l'association développera à l'intention de ses collaborateurs une politique d'intéressement en considération de leur concours actif à la performance collective de l'organisation et de ses différents services et départements.

Le projet du vivre ensemble qui lui est cher, se concrétisera dans un sens du collectif sans faille et par une demande d'adhésion aux valeurs de solidarité active entre les personnels. Celles-ci se traduisent par une exigence de respect des personnes quel que soit leurs statuts ou leurs responsabilités ainsi qu'une culture forte de l'équipe.

Le dynamisme et la réussite des entreprises de l'association seront conditionnés par la passion de ses collaborateurs. Celle-ci se manifestera au travers de l'esprit qu'ils manifesteront et l'enthousiasme qu'ils mettront dans la réalisation de leurs tâches, et ce quel que soit leur niveau de responsabilité. Ils en témoigneront également par leur qualité d'implication.

Par le développement d'une forte culture d'entreprise et par le soin apporté à la qualité de communication interne, l'association veillera à développer et entretenir chez ses collaborateurs un fort sentiment d'appartenance et une fierté de ses réalisations, conditions de leur qualité d'adhésion aux projets.

La politique associative à l'égard de ses partenaires

Par le développement du partenariat, y compris en dehors du seul périmètre du secteur social, l'association cherche avant tout à multiplier le maximum de possibilités d'insertion pour les personnes qu'elle accueille. Ceci pourra l'amener à une forme large de diversification au travers de projets ou des dispositifs qui ne sont pas d'emblée inscrits dans le domaine strict du social ou dans son champ traditionnel d'intervention.

Elle s'attache avant tout à proposer des réponses adaptées à chacun des ses territoires d'intervention. Elle ne saurait en effet penser les réponses à apporter aux problématiques ou besoins des personnes servies sans intégrer la spécificité de chaque territoire, les opportunités proposées et les partenaires mobilisables. A ce titre, le savoir faire de l'association tient plus à sa manière spécifique d'approcher les réalités locales et de s'y adapter, qu'à une volonté de reproduction clef en main de solutions qui ont été expérimentées ailleurs avec succès et qu'elle pourrait penser reconduire en l'état.

Cette exigence s'appuiera sur une capacité éprouvée de réflexion en terme de dispositifs innovants et de coopérations locales, sur le recours aux expertises extérieures requises, la mobilisation de ses ressources internes, compétences éprouvées et potentiels, ainsi qu'une véritable culture entrepreneuriale. Celle ci inclura l'acceptation de la prise de risques autant que des exigences en termes de gestion et d'évaluation.

IV - EN MATIERE DE COMMUNICATION ET DE GESTION DES MOYENS FINANCIERS

- Une communication au service de la notoriété de l'association et de la publicité de ses actions

Le débat à organiser autour de l'impérieuse nécessité d'accueil et de prise en compte des exclus commande de mobiliser les moyens de communication modernes et de contribuer à ce que puissent être dépassées les idées reçues :

- celle d'irresponsabilité, de passivité ou de dynamiques d'échecs des publics en difficulté
- l'image de l'assistantat trop souvent proposé par les structures
- la culture des moyens limités
- la solution de facilité de la stigmatisation ou de la marginalisation des personnes différentes
- le rejet par les professionnels de la culture du résultat

Ainsi la mobilisation d'acteurs institutionnels, politiques et économiques, en tant que servant cet objectif, doit être recherchée sans exclusive.

- En tant qu'acteurs et décideurs déterminants sur le « sort réservé » aux plus exposés, ils doivent être informés et associés aux actions proposées afin d'agir à leur échelle pour prévenir ou endiguer les situations d'exclusion.
- En tant que vecteurs et relais de communication ils doivent contribuer à l'objectif final d'insertion et de socialisation des publics accueillis.
- En tant que soutiens financiers ou logistiques potentiels, ils doivent être mis à contribution pour faire reculer les situations d'exclusion touchant les publics que l'association s'est fixée de servir. Par leur participation en effet ils permettent d'enrichir les moyens mobilisés pour la réalisation des actions de l'association.

Cette reconnaissance institutionnelle et le maillage ainsi réalisé permettront d'accroître encore la notoriété de l'association et la publicité de ses actions en vue et d'attirer encore d'autres participations, de réunir d'autres contributions.

Le social a du reste besoin de communication sauf à prendre le risque que nos concitoyens n'acceptent plus de supporter l'effort social.

- Une politique financière et budgétaire au service du développement le plus large de ses réalisations

L'association ne saurait dissocier les actions qu'elle conduit du contexte d'économie de marché dans laquelle elles s'insèrent et ce, qu'elle soient « purement » économiques ou, partiellement ou totalement subventionnées. Cela l'amènera à privilégier les solutions de gestion les plus pertinentes, à accepter le principe de réalité quant à la rarefaction des moyens et à adopter une attitude proactive en vue de la recherche de solutions de financement innovantes ou à saisir également toute opportunité de mutualisation de ses moyens avec ceux d'autres opérateurs.

Elle ne saurait pas davantage se soustraire aux tendances lourdes qui traversent le secteur à ce jour et qui impactent ses relations avec l'état et les collectivités locales. Ainsi la tendance au « moins d'impôt, moins d'Etat », qui peut conduire à plus de discriminations et d'inégalités, amène aussi l'association à œuvrer pour améliorer l'efficacité de ses opérations, notamment en dépensant chacun de ses euros au plus juste.

En poursuivant par ailleurs constamment la recherche de financements mixtes - voire la solvabilisation de ses services - l'association s'applique à elle-même son principe de refus des politiques assistancielles. Elle cherchera à ne pas alourdir le coût supporté par la collectivité pour les actions de solidarité qu'elle propose, tout comme elle s'applique à ne pas compromettre ou retarder l'autonomisation des publics accueillis.

Par son engagement dans diverses réalisations inscrites dans le secteur de l'économie sociale ou marchande, elle manifeste sa complète inscription dans la société comme opérateur acceptant de se soumettre aux règles du marché et aux conditions de la concurrence. Elle s'attache néanmoins à préserver dans chacune de ses réalisations ses valeurs et convictions en faveur d'une économie positive, respectueuse des valeurs humaines et sociétales auxquelles elle est attachée : économie à vocation sociale, développement durable, qualité de la gouvernance d'entreprise, responsabilité sociale ...

C- LES PERSPECTIVES D'AVENIR

V - UNE DIVERSITE DE REPONSES A APPORTER, UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

La conception ancienne de la séparation - et encore plus de l'opposition - des dimensions de l'économique et du social (le social venant réparer les méfaits d'une économie privée de morale) apparaît du point de vue de la conception associative comme une impasse.

Dans la réaffirmation de cette conviction de l'économique et du social réarticulés se dessine notre conception d'un projet de société orienté sur le vivre ensemble, au service de chacun de nos concitoyens.

Notre conception, qui se revendique comme moderne, se fera donc un devoir par tout moyen de décloisonner le social.

Ainsi, en implantant ses établissements et services au cœur des différents territoires et en favorisant les relations avec différents opérateurs et acteurs locaux, l'association se fixe de mettre à profit toutes les opportunités de contribuer à la (re)vitalisation des territoires, au

développement de l'économie locale. Elle travaille ainsi de la manière la plus concrète à la consolidation du lien social y compris par d'autres formes d'interventions que sociales.

Parier et investir sur nos territoires dans une logique de proximité, reconnaître chacun de leurs particularismes, diversifier les formes d'insertion proposées, notamment par le logement et le travail, et se positionner comme de véritables acteurs du développement local, tels sont les convictions et l'engagement manifesté par l'association depuis toujours.

C'est ainsi qu'en matière d'implantation d'équipements à vocation sociale, ou en matière de création d'activités sur le territoire, elle ne misera pas tant sur les ressources et moyens de la puissance publique, mais recherchera à diversifier les modes de financements, acceptera la prise de risque avec d'autres partenaires associatifs, avec les collectivités territoriales, des financeurs privés, des sponsors engagés à ses côtés pour la réalisation de ses missions sociales, ou encore grâce au mécénat d'entreprise porteur d'avenir.

VI - PHILOSOPHIE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ET DE CROISSANCE EXTERNE.

Dans les rapprochements recherchés et les opportunités de croissance externe l'association cherchera à accroître ses possibilités d'intervention (animation, accompagnement social, accompagnement dans des parcours de formation, accompagnement vers l'insertion ...) au bénéfice des publics en recherche d'insertion, par l'offre d'actions diversifiées, inscrites dans des logiques de parcours intégrés.

Notre conviction sera donc celle d'une croissance réfléchie et maîtrisée, les développements dans les bassins de vie « mitoyens » de nos territoires historiques d'implantation reposant sur une exigence de connaître les acteurs locaux et de demeurer dans une logique de maillage du territoire de proximité.

Cela conduira l'association à rechercher en permanence le meilleur équilibre entre le respect de la culture et des valeurs de proximité, sa conception d'une organisation à taille humaine et la taille critique minimale exigée pour assurer ses différentes missions dans les meilleures conditions de sécurité et dans la garantie de la pérennité.

Elle saisira aussi ses opportunités de croissance externe pour mettre à profit le mouvement et la dynamique ainsi permis afin de réinterroger ses fonctionnements, s'ouvrir à d'autres secteurs d'activité, capitaliser d'autres compétences complémentaires, mettre ses points forts au service d'autres publics et accroître au final son expertise et sa notoriété.

La croissance n'est pas un objectif en soi. Cela conduira l'association à rechercher également les bénéfices de la mutualisation de ses moyens avec d'autres ou ceux de coopérations inter associatives hors du modèle unique de la fusion absorption. Elle n'exclura pas davantage de contribuer au développement d'activités portées par d'autres opérateurs, ou encore de réfléchir aux bénéfices de l'autonomisation à terme d'activités ou services spécifiques qu'elle aura portés pendant en temps.